

Le sanctuaire, le péché effacé

« Moïse dit : "... peut-être obtiendrai-je l'absolution de votre péché"... Moïse revint vers le Seigneur et dit : "Maintenant, si tu voulais enlever leur péché ..." » Ex 32. 30,32 (TOB)

Le projet divin, au delà de la libération des Israélites, est de façonner un peuple. Le but, la terre promise, n'est pas premièrement politique. Dieu souhaite habiter avec les siens (Ex 29.46). Ceux-ci, tout fougueux dans leur jeune liberté, doivent se construire. Une oeuvre d'éducation, d'organisation, de législation, pilier de l'alliance, s'impose. Dieu va donc promulguer les principes d'une vie dans le salut, les Dix Paroles. Autour de cette loi morale et spirituelle, gravitent de nombreux préceptes touchant la vie sociale, religieuse, culturelle, principalement dans le service du Sanctuaire.

* *
*

Personnages et rituels, temps, lieux, objets, tout, dans le sanctuaire, peut nous parler du salut et, symboliquement, du Christ. Le thème le plus manifeste de cette vivante prophétie du salut est celui des sacrifices. Jusqu'ici, nous les avons rencontrés sous formes d'offrandes, d'holocaustes, de sacrifices de consécration, d'actions de grâces et de communion. Dans l'Exode et le Lévitique apparaît pour la première fois une nouvelle catégorie, celle des rites en vue de faire l'expiation ou, de manière plus précise, l'absolution¹ du péché². L'absence, jusque-là, de la mention de

ce type de sacrifices ne signifie pas qu'ils n'existaient pas, mais que dans l'alliance du Sinaï, constitutive du peuple d'Israël, ils allaient être spécialement ritualisés et développés. Les patriarches, et Moïse lui-même, réglaient la question du pardon, en dehors même d'un rite sacrificiel, par une relation personnelle de repentance ou d'intercession, éventuellement accompagnée d'offrande, vis-à-vis de Dieu ou de l'homme offensé³. L'organisation et la systématisation de ces rites sont liées à l'indispensable structuration d'un état de droit et d'une vie collective. Les sacrifices ne résultent pas d'une obligation théorique et d'un *besoin* de Dieu, les exemples précédents le montrent, mais d'une exigence pédagogique : prise de conscience des conséquences du péché, régulation de la violence, apprentissage des rudiments de la vie sociale et spirituelle. Le sanctuaire était utile à l'homme, non pas à Dieu. Cela nous invite à ne pas lire ces rituels de manière idéalisée, sans tenir compte de la rudesse de l'époque, très lointaine du modèle évangélique de Jésus. Comme avec Abraham, à partir des rites contemporains, mais en les cadrant, les purifiant, en refusant l'inacceptable, comme les sacrifices humains, Dieu enseigne son peuple. Le prenant par la main il se met à son niveau. Les leçons du sanctuaire sont à aborder à la lumière du NT, qui, après les prophètes, en a bien montré les insuffisances⁴. **Principe n° 38 : Les sacrifices pour le péché ne sont pas, en eux-mêmes, indispensables au sa-**

¹ Mot employé par la TOB, Chouraqui, et un spécialiste, A. MARX, *Les sacrifices de l'Ancien Testament*, Cahier Évangile n°111, Cerf, 2000. Il n'est jamais parlé de *sacrifice d'absolution*, mais de sacrifice pour le péché en vue de *faire l'absolution*.

² Déjà vu dans l'ét. 32. L'hébreu exprime à la fois le *péché* (Gn 4.7 ; 18.20 ; Ps 25.18, etc.), et le *sacrifice pour le péché*, par ex. : Ex 29.14, 1^{ère} mention dans ce sens, Lv 4.3, etc. Le mot *sacrifice* est ajouté en français pour rendre le texte intelligible.

³ Gn 18.22-32 ; 32.13-22 ; 50.15-17 ; Ex 32.30-33 ; Nb 17.6-15 (NBS) ou 16.41-50 (LSG), épisode d'expiation par l'encens ; Ps 51.18 ; 106.30.

⁴ Par ex. : le Sermon sur la montagne (Mt 5 et 6), le discours d'Étienne (Ac 7) et toute l'Ép. aux Hébreux. Jésus pardonne les péchés sans aucun rite (Mt 9.2).

lut ; mais ils vont être, de fait, dans l'alliance mosaïque, la nécessaire expression de la repentance et de l'obéissance. Cette réserve faite, les enseignements qu'on peut en dégager sont d'un intérêt majeur pour la compréhension du salut.

*

Le facteur commun à presque tous les rites est le sang. L'étude de ses multiples sens est donc un préalable.

1. Le sang est la partie liquide, rouge, du corps⁵ ou du raisin. 2. Le sang, c'est la vie ou l'âme⁶. Ce sens, littéral au plan physiologique et symbolique au plan spirituel, est fondamental⁷. C'est lui qui rend compte de l'emploi du sang dans presque tous les sacrifices. 3. Si le sang coule, c'est la mort. Cet exemple permet de comprendre qu'un mot, en hébreu, peut représenter une chose, ici, la vie, et son contraire, la mort. 4. Mais la mort résulte souvent d'un meurtre⁸. Violence, culpabilité, responsabilité, associées au meurtre, sont d'autres significations⁹ du mot sang. 5. Une mort sanglante particulière, très fréquente, c'est l'immolation. Le sang, dans beaucoup de textes, signifie donc le sacrifice. C'est souvent le cas des passages se référant au sang du Christ. Le sang au sens n°1, celui des animaux, comme celui de Jésus, n'a de vertu ou de pouvoir en lui-même ; c'est la vie, la

... la vie (l'âme) de la chair est dans le sang. Lv 17.11

⁵ Par opposition à la chair, sa partie *solide*, d'où l'expression *la chair et le sang* pour désigner la totalité d'un être (Mt 16.17 ; 1Co 15.50 ; Ep 6.12).

⁶ Lv 17.11. Au sens d'être, de vie individualisée, héb. *néfesh*, grec *psuchê*, qui peut se poursuivre dans la descendance, mais reste fragile, éphémère (Gn 19.19,20 ; 2S 23.17 ; Mt 16.26), ce qui la différencie de la Vie, héb. *hay*, grec *zôê* (Gn 1.30 ; Jn 1.4).

⁷ « Le sang était considéré comme la manifestation tangible de la vie dans la pensée hébraïque » A. RODRIGUEZ, « The Transfer of sin » in F.B. HOLBROK, *Leviticus*, Dan. & Rev. Series, v. 3, GC-SDA, 1986, p. 191. « Symbole de vie, le sang exprime et réalise une communion des deux parties, YHWH et le peuple [...] réunis dans une même vie. » J.-Y. THERIAULT, art. « apolutrôsis » in *Nouveau Vocabulaire Biblique*, Paris, Bayard, 2004.

⁸ Gn 37.26 ; 2R 9.7.

⁹ 2S 1.16 ; 16.8 ; Es 1.15 ; Mt 27.24,25.

mort et la résurrection du Christ qui sont puissances de salut. 6. Le sang, c'est encore, une voix, un témoignage souvent à charge (Gn 4.10). 7. Enfin, le *sang de la vigne*, le vin est le signe eschatologique de l'alliance de vie, que Christ partagera avec nous dans la communion retrouvée (Mt 26.28-29).

*

Après le sang, voyons maintenant, autre notion fondamentale qu'on retrouve avec les sacrifices, la signification du rite de l'imposition de la main. La main, en hébreu, c'est le pouvoir : la prêter, c'est collaborer, poser sa main sur, c'est manifester

une autorité, une puissance, en bien ou en mal¹⁰. Dans cette perspective l'imposition de la main, souvent associée à la prière, est la délégation ou la transmission d'un pouvoir, d'un ministère, d'une bénédiction, d'un don, le signe d'une identification de l'individu (ou de la collectivité) à son (ses) représentant(s), d'une mise à part, soit en bien (investiture, consécration), soit en mal (accusation)¹¹. Ce rite a souvent été interprété comme une confession et une transmission des péchés. La réalité est plus complexe. Dans un sacrifice pour le péché, le fait de présenter celui-ci est en lui-même un aveu, une confession publique implicite mais évidente. Mais il est peu probable que ce soit la fonction de l'imposition de la main. Pour les raisons suivantes :

1. La Bible ne le dit pas. 2. Si l'imposition de la main signifiait confession, on ne comprendrait pas pourquoi elle serait largement prescrite à propos d'offrandes, de sacrifices de reconnaissance, de paix, d'investiture¹². 3. Comme elle est associée à d'autres actes sans rapport avec le sacrifice ou le péché¹³, sa relation systématique avec une confession se révèle très peu plausible. 4. Enfin, sur une

¹⁰ 2S 24.17 ; Es 49.2 ; Gn 37.27 ; Ex 9.3 ; 1S 18.17.

¹¹ Gn 48.14 ; Lv 24.14 ; Dt 34.9 ; Nb 8.10 ; Mt 19.13 ; Mc 6.5 ; Ac 6.6 ; 9.12 ; 1Tm 4.14 ; 2Tm 1.6.

¹² Ex 29.15,19 ; Lv 1.4 ; 3.2,8,13 ; 8.18,22.

¹³ Lv 24.14 ; Nb 27.18,23 ; Dt 34.9.

vingtaine de mentions du rite dans le Pentateuque, l'association confession-imposition n'apparaît qu'une seule fois et le texte (Lv 16.21) précise qu'il s'agit des deux mains. Cela montre bien qu'elle ne va pas de soi. Elle est exceptionnelle. Elle fait partie d'une cérémonie unique lors du Jour du Grand Pardon. Sur le bouc émissaire, tiré au sort, les fautes du peuple, mot répété sous trois formes, sont confessées. Ainsi chargé de la culpabilité globale et accumulée tout au long de l'année, l'animal n'est pas offert en sacrifice sanglant. Il y est impropre parce que, chargé des péchés, il est impur. Il ne peut être que chassé dans le désert, envoyé *au diable*, à Azazel. Ceci m'amène à penser que dans le cas des sacrifices pour le péché, l'interprétation la plus probable de l'imposition de la main est celle de l'identification¹⁴ du pécheur, de l'offrant, à l'animal offert, ce qui implique en conséquence une identification à sa mort.

* *
*

Les sacrifices pour le péché sont parmi les plus importants puisque, comme le diront plus tard les prophètes, c'est le péché qui fait obstacle entre

¹⁴ « L'imposition des mains représente l'identification avec l'animal », Bible du Semeur, note sur Lv 1.4. « L'imposition de la main n'a pas pour but de faire passer le péché de l'homme sur l'animal [...] il serait impensable de consommer la viande porteuse de péché [...] d'offrir cet animal en sacrifice au Seigneur [...] le geste exprime une certaine identification [...] c'est l'offrant qui se donne à Dieu », TOB, note sur Lv 4.4. « ... dans le rite d'alliance scellant un traité entre Mati'ilu, prince d'Arpad et Assur-nirari [...] au moment de l'immolation [...] Mati'ilu prononce les paroles suivantes : "cette tête n'est pas la tête d'un bélier, c'est la tête de Mati'ilu..." » E. JACOB, qui rapporte ce document archéologique du VIII^e s. av. J.-C. dans *Théologie de l'Ancien Testament*, Del. et N., 1953, p. 237. J'ai montré ailleurs que l'identification est au cœur de l'expérience du salut vécue et implicitement décrite par Paul. Ph. AUGENDRE, « À propos de Romains 6.5 » in *Autour de la Croix, Mélanges offerts à G. Stéveny*, CSS, FAT, 2003, p. 79-99.

Dieu et les hommes, et les empêche de jouir des bénédictions divines (Es 59.2 ; Jr 5. 25). Il faut néanmoins remarquer que, à la différence du registre prophétique se situant au niveau éthique, les rites en vue de l'absolution, et en particulier les rites de réparation (ou de culpabilité), visent des péchés involontaires et des fautes rituelles qui nous surprennent (cf. Lv 5.1-6). Cela s'explique par la nécessaire pédagogie dans la découverte et l'apprentissage progressifs des valeurs ; elles vont passer

Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc ... et confessera sur lui toutes les fautes des Israélites et toutes leurs transgressions, tous leurs péchés... Lv 16.21

des interdits culturels aux interdits sociaux puis moraux pour devenir des préceptes, puis des principes à intérioriser avec sensibilité et intelligence. Le principe unificateur, fondamental et ultime, se trouve en toutes lettres dans la révélation donnée à Moïse « Tu aimeras le Seigneur... ». Les sacrifices, spécialement ceux pour le péché¹⁵, lorsqu'on saisit leur sens, entrent pleinement dans cette éducation de l'amour qui mène à la repentance. Ils suivent à peu près tous le même schéma : l'offrant, prenant conscience d'un péché, en témoigne par sa venue au parvis du sanctuaire avec un animal ; il pose une main sur la tête de celui-ci puis l'immole. Le prêtre prend le sang, en met d'un doigt sur les cornes de l'autel puis le répand sur le socle de l'autel ; s'il s'agit du grand prêtre ou de la communauté, il en fait sept fois l'aspersion¹⁶ devant le Seigneur en face du voile. Le sujet du sanctuaire est riche et complexe. Je ne puis reprendre ici que quelques points majeurs.

*

Nous avons vu le sens général et fort de l'imposition de la main : établir une étroite et intense relation, potentiellement polyvalente, de communion,

¹⁵ Ex 29.10-14, 36-37 ; Lv 4 et 5.

¹⁶ « Ce n'est pas l'immolation de la victime mais l'effusion de sang qui est le point culminant des rites qui l'utilisent » J.-Y. THERIAULT, *art. cit.* E. JACOB, *Op. cit.*, p. 235, avait déjà mis la notion de pardon (*sâlah*) en rapport avec l'idée d'aspersion.

de délégation de pouvoir, rarement de confession, plus généralement d'association et de consécration dans une même démarche, pour laquelle la notion d'identification me semble pertinente. Qu'est-ce que cela signifie dans le cas de sacrifices pour le péché ? Cela veut déjà dire qu'il ne s'agit pas d'une opération de marchandage, de paiement, du genre : « j'ai péché, tu exiges un animal, le voici, nous sommes quittes ! ». Démarche non seulement fautive et sans réel pouvoir de salut, mais surtout assez vile, fondée sur un esprit de calcul. C'est d'abord l'expression de la reconnaissance de mon état, d'une repentance profonde et vraie, d'une acceptation des conséquences de mes conduites : « je dois mourir ». Mais c'est surtout un acte de foi : « j'accepte Seigneur le sentier de pardon que tu me proposes. Et ma vie, par cet animal qui me représente, je te l'offre ». Si effectivement cet animal meurt physiquement pour moi, alors, c'est moi qui, en m'identifiant à lui, accepte de mourir à moi-même. On le voit, c'est tout l'Évangile avant la lettre. Et si, paradoxalement, je meurs tout en continuant à vivre, c'est que je suis invité à vivre en nouveauté de vie, à me consacrer à Dieu. La proclamation de Paul « ce n'est plus moi qui vit, c'est Christ qui vit en moi » serait, ici, anachronique historiquement et culturellement, mais pas spirituellement. **P. n° 39 : Le pardon, étape décisive dans le processus du salut, se vit dans la reconnaissance de ses fautes, dans l'acceptation de leurs conséquences, dans la mort à soi-même, par une identification à la victime, réalité ultime des sacrifices pour le péché.**

* *
*

Mais quelle est l'action de Dieu en réponse à la démarche repentante du pécheur ? Car le sacrifice ne peut se suffire d'une approche subjective, unilatérale, de l'homme. Le seul fondement objectif de l'efficacité du sacrifice, c'est Dieu qui y attache une promesse et maintenant va l'accomplir. L'offrant peut croire, par la foi, que Dieu efface réellement ses péchés : le rite est dit d'absolution, pour

« faire l'expiation » disent les versions habituelles. Le terme signifie l'effacement du péché¹⁷. Le sacrifice *n'achète pas* un pardon à venir ; le pardon, promis, cadeau de Dieu, est déjà là. Le sacrifice s'en saisit, il exprime concrètement l'acceptation et la réception de cette grâce. Approfondissons le sens de la démarche traditionnellement dite d'expiation ; il mérite d'être noté tellement il est moderne, c'est une relation sans perdant. Déjà, dans la coutume entre hommes, matrice à partir de laquelle s'est forgée la relation Dieu-hommes, le « but de l'expiation est la réconciliation grâce à la reconnaissance d'une responsabilité et la compensation donnée. L'expiation remplace le conflit par l'entente mutuelle et la peine par une compensation [... elle] suppose modération excluant vengeance et démesure, en préférant paix et équité à la violence dans l'intérêt général. Elle résout les conflits avec clémence et en ménageant les parties : elles réclament de la partie lésée magnanimité, de la partie fautive volonté de réparer. Elle est *créatrice* : refusant de détruire, elle crée la compensation et la paix¹⁸ ». Dans la relation Dieu-homme cette volonté pacificatrice et réconciliatrice est, à combien plus forte raison, manifeste. En conséquence, les péchés sont expiés, enlevés¹⁹, effacés, lavés, ôtés, absous, pardonnés. **P. n° 40 : Lorsqu'il est l'expression d'une sincère repentance, le sacrifice pour le péché est une absolution, un effacement réel des péchés, promis et accompli par Dieu ; le pardon demandé est accordé et la réconciliation rendue effective.**

*

¹⁷ Verbe *kâfar* ou *kipper* (plus de 100 m.), couvrir (Gn 6.14) et au sens culturel (forme grammaticale dite intensive), absoudre, effacer, expier (Lv 1.4 ; 4.20, 26 ; Dn 9.24). Cf. P. Winandy, « Sens de kafar », *Servir*, III/IV, 1977. En dérivent : *kippur*, absolution, pardon, expiation (Lv 23.27) et *kappôret*, couvercle de l'arche, le siège de Grâce, bien mal nommé *propitiatoire* (Ex 25.17), par le biais du latin.

¹⁸ A. Schenker, art. « expiation », *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 2007.

¹⁹ Cf. en Ex 32.30.33 le parallélisme de synonymes entre absoudre-expier (*kâfar*) et enlever-pardoner.

Si tout le monde donnait un tel sens au mot expiation, je l'emploierais sans réserve. Hélas ! le terme, trop marqué par l'histoire, trahit l'original hébreu dont le sens est sacrificiel, cultuel et non juridique. Car en français expier²⁰ c'est « réparer, apaiser, rendre propice » et l'expiation est « un châtement », c'est « réparer une faute en subissant une peine imposée ». Dès lors, pour ne pas fausser l'image de Dieu et son message d'amour, je crois préférable d'éviter ces termes. Contreproductifs en termes de communication de l'Évangile, ils frisent le blasphème en termes de vie spirituelle et de théologie. Mais alors comment traduire l'original ? Le mot *réconciliation* est intéressant (le synonyme anglais d'expiation, *atonement*²¹, de *at one*, faire que deux soient un, va dans ce sens) mais ne convient pas bien car il dit la conséquence de l'acte sacrificiel, non son processus. Le français peine à trouver des termes adéquats. Faute de mieux, on peut recourir aux mots absolution, effacement, élimination, ou tout simplement pardon²², et à une périphrase biblique (Jn 1. 29) : « qui ôte le péché ».

* *
*

Le sang, transféré par le prêtre au sanctuaire, symbolise d'une certaine manière le péché et la mort, celle de l'animal, du vieil homme, la mort au péché, mais surtout la vie. Ma vie profonde, consacrée²³, est désormais là, en Dieu, cachée,

²⁰ *Dict. hist. de la langue française et Larousse.*

²¹ Dans un sens près de l'étymologie : accorder, réconcilier, mais, hélas !, dans l'usage courant, expier, ou racheter, réparer (*Haraps*).

²² Le *Yom Kippur* ou jour du Grand Pardon. Le mot pardonner (*sâlah*, déjà mentionné) est, au sens d'enlever, un synonyme de *kâfar*. Plusieurs textes, avec *kâfar* dans l'original, sont traduits pardon ou pardonner : Dt 21.8 ; 2C 30.18 ; Ps 65.3 ; 78.38 ; 79.9 ; Es 22.14 ; Jr 18.23.

²³ « les sacrifices étaient [...] une figure de la perfection à laquelle doivent aspirer et parvenir les enfants de Dieu. Paul y fait allusion [...] « Je vous exhorte [...] à offrir vos corps en sacrifice... » De même, en

dans son sanctuaire, dans le sang de l'innocente victime, en attendant le jour du Grand Pardon. **P. n° 41 : Le sacrifice, c'est aussi un dépassement et un don de soi, une consécration de tout son être à Dieu.** Les sacrifices pour le péché enseignent encore d'autres vérités. Ainsi l'offrande varie suivant la situation de la personne : taureau, bouc, chèvre, tourterelles, farine. La miséricorde divine ne demande en retour à un homme ni plus ni moins que tout ce qui est possible. On peut se demander aussi : pourquoi du sang si la farine suffit ? comment la farine peut-elle convenir si le sang est indispensable ? Ces questions confirment ce que j'ai dit antérieurement par exemple à propos d'Abel et de Caïn. Le sacrifice sanglant, considéré comme normal à l'époque, possède un symbolisme supérieur à celui d'une offrande végétale ; il est la vie, le don de soi plus que celui de ses biens, l'être plus que l'avoir. Lv 5.11-14 prouve que le sang n'est pas indispensable en lui-même. C'est à la lumière de ce fait qu'il convient de lire Hé 9.22. Le « presque tout » montre bien que la demande de sang, et de sacrifices animaux est un constat, une loi de fait, non un principe de droit. Ce qui est indispensable, c'est un cœur brisé et contrit.

* *
*

L'histoire du salut, dans le cadre de la vie du peuple d'Israël, ne fait que commencer. Que nous révèlent les récits du salut qui suivront, aux temps des juges, des rois, des prophètes ? Ces « choses [...] écrites pour notre instruction » (1Co 10. 11) continueront à faire l'objet de nos investigations à venir.

Philippe AUGENDRE
Manosque, le 19 janvier 2008

nous consacrant au Seigneur, nous devons nous efforcer de rendre aussi parfaite que possible l'offrande que nous lui présentons. » E. WHITE, DLL, V. & S., *Patriarches et Prophètes*, p. 325.